

ment appelle l'attention de la Chambre sur la politique monétaire relativement à la dette nationale et à sa gestion, ainsi qu'à certaines autres choses de caractère spécifique.

J'entretiens des doutes à l'égard du deuxième article de l'amendement qui traite du "taux bancaire le plus élevé". Je le répète, je m'attendais à ce que l'amendement prenne cette tournure et je comprends que tout ce qui a été dit vendredi, à moins d'un ordre de la Chambre, ne me dégage pas de la responsabilité d'étudier l'amendement en soi. La Chambre verra, d'après ce que j'ai dit, que je suis disposé à juger cet amendement acceptable et à le laisser suivre son cours, tout en me gardant le droit de restreindre le débat à l'égard du deuxième point de l'amendement, car, comme l'a signalé le ministre, nous avons déjà été saisis d'un amendement précis accusant le gouvernement de ne pas avoir pris des dispositions à l'égard du taux bancaire très élevé, ce qui est le sujet en cause, si je comprends bien, du membre de phrase: "le taux bancaire le plus élevé depuis l'établissement de la Banque du Canada." Il est peut-être possible d'établir la distinction. Je serais disposé à laisser le débat se poursuivre, tout en me réservant le droit d'intervenir si j'estime que cela devient une répétition du débat sur le budget.

Le débat se poursuit sur l'amendement;

M. Herridge, appuyé par M. Regier, propose le sous-amendement suivant: Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots qui suivent:

"Cette Chambre regrette, en outre, que le Gouvernement n'ait pas assumé l'entière responsabilité d'un contrôle du crédit et, surtout, qu'il ait omis d'établir un conseil national d'investissements."

#### DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je ne vois pas très bien comment le sous-amendement se rapporte à l'amendement... L'amendement regrette les actes inconsidérés et irréfléchis du gouvernement dans le domaine de la gestion de la dette et de la politique monétaire, actes caractérisés, entre autres choses, par le taux officiel le plus élevé depuis l'établissement de la Banque du Canada. Je demande à l'honorable député quel est le passage de l'amendement qui concerne le contrôle du crédit dont il est question dans le sous-amendement? Le sous-amendement allègue également qu'on a omis d'établir un conseil national d'investissements, et avant que j'autorise ou interdise le sous-amendement, j'aimerais savoir quel rapport il a avec la proposition principale...

J'apprécie ce que vient de dire l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), mais il me semble que la création d'un conseil national d'investissement, chargé de réglementer les fonds d'investissement, est un sujet entièrement nouveau, qui ne saurait par conséquent faire l'objet d'une discussion se rapportant à la proposition d'amendement à l'étude, laquelle se rattache fondamentalement à la gestion de la dette et au programme monétaire, à l'augmentation de la dette nationale et à l'augmentation du taux bancaire...

La première partie du sous-amendement proposé me paraît tout à fait visée par la proposition d'amendement elle-même, et par conséquent toute discussion portant sur la réglementation du crédit, dans la mesure où elle se rattacherait à la proposition principale, peut avoir lieu. Mais en toute déférence, il me semble que la création d'un conseil national d'investissements se rattache à un sujet totalement différent. J'estime qu'il serait possible de limiter le présent débat au sujet qui se rattache à la proposition principale, ce qui ne pourrait avoir lieu si le sous-amendement était accepté, et, par conséquent, je déclare le sous-amendement irrégulier.

Le débat se poursuit sur l'amendement à la motion principale et ledit débat est interrompu à dix heures.